



Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 février 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Romain DUPEYROU pouvoir à Gérard LEFEVRE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Séverine VACHON, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marcel MOINARD pouvoir à Anne-Sophie GUICHET, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claire RICHECOEUR pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Johann SPITZ pouvoir à Jacques BILLY.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard LABORDERIE.

Titulaire absente excusée :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2342-2, L.5216-8, L.5216-8-1 et L.5212-36,

Vu les articles L.2224-2 et L.2224-3 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1520 et 1522 bis du Code général des impôts,

Vu l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales offrant la possibilité au Conseil d'Agglomération de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu les instructions budgétaire et comptable M57, M4, M43 et M49,

Vu la délibération n°C87-06-2024 du 24 juin 2024 relative à la création d'un budget annexe de service public administratif en régie à la seule autonomie financière,

Vu la délibération n°C36-12-2024 du 16 décembre 2024 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis favorable avec réserve sur la tarification « eau industrielle » du Conseil d'exploitation de la régie du budget annexe service des eaux du Vivier en date du 4 décembre 2024,

Vu l'avis favorable avec réserve sur la tarification « eau industrielle » du Conseil d'exploitation de la régie du budget annexe assainissement en date du 4 décembre 2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie du budget annexe PREVALEC en date du 10 janvier 2025,

Dans le rapport ci-annexé, il est présenté les prévisions budgétaires 2025 par politique. Le vote du budget primitif se présente dans un contexte particulièrement complexe, marqué par l'incertitude des orientations nationales en matière de loi de finances. Cette situation inédite a introduit une différence entre les orientations budgétaires initialement prévues et la réalité du moment, notamment sur la partie recette.

Ainsi, le Budget Primitif n'intègre pas le prélèvement sur recette initialement prévu à hauteur de 1,600 M€. Par précaution, cette recette incertaine fait l'objet d'une inscription en provision dans l'attente du texte définitif de la loi de finances 2025.

Néanmoins, le budget primitif respecte les grands équilibres proposés lors du débat d'orientations budgétaires en maintenant les objectifs énoncés à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la préservation de notre capacité d'investissement par le renforcement de l'autofinancement et la poursuite de la recherche de financements auprès de nos partenaires pour accompagner nos actions.

Également, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ayant un vote au chapitre de ces budgets, il est joint une balance facilitant la lecture des inscriptions de l'année 2025 pour chacun des sept budgets.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Primitif 2025 par chapitre, du budget Principal et des budgets annexes, tels que présentés dans les maquettes budgétaires ci-jointes ;
- Autorise, pour le budget Principal en M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel et charges financières en section de fonctionnement et hors emprunts et dettes assimilées en section d'investissement).

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 4

Non participé : 0

Aurore NADAL

Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué